

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17 juin 2011

L'an deux mille onze,
Le dix sept Juin deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 9 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme BLOT Laura, Mme SAINT - PIERRE Valérie, M. CABART Jean Claude.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 22/06/2011

OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX
APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2011

N°1162

Vu la délibération 10/43 du 10 juin 2010,

Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1^{er} juillet 2011, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2010, soit +1.45 %
- ⇒ à compter du 1^{er} juillet 2011, il est nécessaire d'appliquer une hausse de 2 % (taux d'inflation sur 1 an : 2%, valeur en mai 2011) aux tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES à COMPTER
du 1er juillet 2011
En vertu de la délibération n° 11/63 du 17/06/2011

LIBELLES	TARIFS	
	01/07/2010	01/07/2011
CIMETIERE COMMUNAL (2%)		
Concessions		
15 ans, le m ²	26,50 €	27,03 €
30 ans, le m ²	52,80 €	53,86 €
50 ans, le m ²	88,10 €	89,86 €
Creusement de fosses , au m3	37,05 €	37,79 €
Taxes funéraires		
Inhumation	25,30 €	25,81 €
Exhumation	25,30 €	25,81 €
Dépôt provisoire	25,30 €	25,81 €
COLUMBARIUM (2%)		
Alvéole 50 ans	612,35 €	624,60 €
Caveaux cinéraires :		
15 ans	253,85 €	258,93 €
30 ans	285,25 €	290,96 €
50 ans :	327,65 €	334,20 €
Renouvellement		
Tarif des concessions ordinaires		
LOCATION SALLE DE REUNIONS (2%)		
AUX PARGNYSIENS		
Pour 1 journée (ou un week-end)	100,55 €	102,56 €
Pour 1 demi-journée (ou un vin d'honneur)	55,75 €	56,87 €
Pour les associations locales	Gratuit	Gratuit
AUX PERSONNES EXTERIEURES		
Pour 1 journée	133,90 €	136,58 €
Pour une demi-journée	83,65 €	85,32 €
Service à la demande des locataires :		
Forfait pour nettoyage de la salle après utilisation	42,25 €	43,10 €
Si les tables ont été rendues sales, pénalités à appliquer à tout utilisateur :	42,25 €	43,10 €
LOCATION VAISSELLE (2%)		
Par couvert mis à disposition dans la salle	1,50 €	1,53 €
* Pour les Pargnysiens seulement		
Par couvert mis à disposition hors de la salle		
(enlèvement aux soins du demandeur)	2,00 €	2,04 €
* Pour les associations locales, seul le remplacement de la vaisselle cassée, sera exigé sur présentation de facture		
La vaisselle cassée sera facturée au prix coutant	Gratuit	Gratuit

LOCATION SALLES PERMANENCES (2%)		
A l'heure	22,70 €	23,15 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE (2%)		
(repas froids exclusivement)		
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Pour 1 journée	204,10 €	208,18 €
Pour une demi-journée	102,30 €	104,35 €
ASSOCIATIONS PARGNYSIENNES	Gratuit	Gratuit

DROITS DE PLACE (2%)		
Petit cirque sans chapiteau	51,50 €	52,53 €
Cirque moyen avec chapiteau	66,30 €	67,63 €
Marché (Dcm 10/16 du 11/03/2010)	0,41 ml	0,42 €
Outilleur	22,70 €	23,15 €
EXPOSANT DE VOITURES EXTERIEUR A LA COMMUNE		
La journée	65,40 €	66,71 €

HALTE NAUTIQUE			
1 journée Ete *	(du 1/05 au 30/09)	4,00 €	4,50 €
1 semaine Eté (7 nuits)**	(du 1/05 au 30/09)	25,00 €	26,00 €
1 mois Eté (30 jours)	(du 1/05 au 30/09)		
1 journée Hiver	(du 1/10 au 30/04)	6,30 €	7,00 €
1 semaine Hiver (7 jours)	(du 1/10 au 30/04)	42,25 €	45,00 €
1 mois hiver (30 jours)	(du 1/10 au 30/04)	184,85 €	190,00 €

* + ** voir DCM N° 10/43 tarifs du 3ème paragraphe

LOCATION TENTE DE RECEPTION MEFRAN		
Location gratuite aux associations communales sous réserve :		
de la fourniture d'une attestation d'assurance RC pour garantir les risques liés à cette location		
Locations exclues aux associations extérieures ou autres organismes extérieurs aux particuliers		

LOCATION SCENE MOBILE (1,5%) (DCM 06/71 du 20/12/2006)		
Associations et comités d'entreprise de la commune avec caution de 140 €	gratuit	gratuit
Associations, entreprises, comités entreprises et collectivités extérieures avec caution de 1000 € rayon de 50 km	211,25 €	215,48 €

PRIX DE VENTE DE L'EAU (2%)		
- de 6000 m3 par an, le m3	0,57	0,58
+ de 6000 m3 (abattement de 25%) le m3	0,4300	0,44
Conventions communes avoisinantes, Maurupt le Montois et SIDEP Bignicourt (abattement de 25 % DCM n°02/ 38 et 39))	0,4300	0,44
Plombage cassé : pénalité ou amende + moyenne des m3 consommés lors des 3 dernières années (+2%)	95,87	97,79
Lorsqu'un compteur est bloqué en cours d'exercice, la moyenne des 3 dernières années sera établie		
Dans le cas où il s'agirait d'une première année de facturation, un forfait de 30 m3 sera facturé	17,10	17,44

LOCATION DES COMPTEURS (2%)		
Diamètre 15 mm	11,15	11,37
Diamètre 20 mm	17,70	18,05
Diamètre 30 mm	26,30	26,83
Diamètre 40 mm	35,30	36,01
Diamètre 60 mm	71,15	72,57
Diamètre 100 mm	346,85	353,79
REPLACEMENT DE COMPTEURS (2%)		
(par faute de l'abonné)		
Compteur de diamètre 15 mm	114,30	116,59 €
Compteur de diamètre 20 mm	181,20	184,82 €
OUVERTURE ET FERMETURE DE VANNE		
D'Après le temps passé, sur la base de l'heure		

BIBLIOTHEQUE		
Moins de 18 ans	gratuit	gratuit
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à Pargny	6,40 €	6,50 €
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à l'extérieur	9,35 €	9,50 €
Photocopie pour 1 format A4 une face	0,20 €	0,20 €
CANTINE SCOLAIRE au 01/09/2011		
		au 1/9/2011
Repas enfant	3,75 €	3,80
Repas adulte	4,75 €	4,85
CLUB INFORMATIQUE au 01/09/2011		
Enfant (1 heure)	1,15	1,20 €
Adulte (1 heure)	2,35	2,40 €

LOGEMENTS COMMUNAUX +1,45% (1) au 1er juillet 2011			
22, rue Hannequin	Vide (loyer à revoir dès occup.)	14,97 €	15,19 €
24, rue Hannequin	(PFUND Delphine)	352,39 €	357,50 €
2, rue Léon Leroy	(CROIX Dominique)	250,64 €	254,27 €
18, rue Hannequin	(SAGAN Pauline)	52,76 €	53,53 €
Locaux 2bis rue Léon Leroy	(SURUGUE J.Pierre)	21,10 €	21,41 €
LOGEMENTS CONDORCET			
N° 2 - R-de-Chaussée gauche	(COLLIGNON Patrice)	232,09 €	235,46 €
N° 1 -R-de-chauss.Drt	Logt fonction (DEMOISSON Evelyne)	77,32 €	78,44 €
N° 3 - 1er étage droite	(BEAUVOIS Daniel)	200,45 €	203,36 €
N° 4 - 1er étage gauche	(LIEBERT Véronique)	232,09 €	235,46 €
N° 5 - 2ème étage droite	(GHALEB Mohamed)	200,45 €	203,36 €
N° 6 - 2ème étage gauche	(TARANU César)	232,09 €	235,46 €
LOGEMENTS GROUPE JEAN MOULIN			
N° 2 - Aile gauche RDC	(MOREIRA Jean Paul)	116,05 €	117,73 €
N° 4 - Aile gauche 1er étage	(HUMBERT Suzanne)	158,24 €	160,53 €
N° 10/12 - Aile droite RDC+ 1er étage	(MARHOEFER Thierry)	316,43 €	321,02 €
GARAGES			

Rue Léon Leroy	(CROIX Dominique)	22,80 €	23,13 €
LOGEMENT MAIRIE			
N° 1 - Aile droite 1er étage	(LE QUEMENT Damien)	200,45 €	203,36 €
N° 3BIS - Aile droite RDC	(FONTANIVE Liliane)	62,32 €	63,22 €
N° 3 - Aile gauche 1er étage	(DANJOUX Nicolas)	200,45 €	203,36 €
LOGEMENT PRIMAIRE JULES FERRY			
1 logements de type III	(ROUAIX Nicole)	200,45 €	203,36 €
1 logement de fonction	(BIHAN Erwan)		
(1) Indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2010			

PHOTOCOPIES (Plafond non revalorisé)		
L'unité copie noir et blanc format A4	0,20 €	0,20 €
L'unité copie couleur format A4		0,50 €
Arrêté du 1/10/2001 fixant le plafond des tarifs des frais de reproduction		

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE COMMUNAL AU PERSONNEL (1,5 %)		
Mise à disposition gratuite les WE jusqu'à 100 km au-delà le km est facturé	0,25 €	0,26 €

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.